

2. Les hypothèses communes des projets

2.1 Le poids en fin d'élevage

Un poids de fin d'élevage de **1.2 kg** fut tout d'abord choisi pour tous les projets. Ce poids correspond au poids lors du filetage.

Puis, à la suite des comités de pilotage, ce poids est devenu différent selon les modes d'élevage.

Ainsi :

- élevage en bassins : *poids de fin d'élevage = 1.2 kg*. Ce poids n'a pas été changé car il semble difficile d'augmenter la vitesse de croissance en bassins.
-
- élevage en cages : *poids de fin d'élevage = 1.3 kg*. Ce poids est légèrement différent de l'élevage en bassin car le silure est mis à jeûner en eau claire avant le passage en transformation. Ainsi on considère qu'une entreprise effectuant l'élevage en bassins possède les structures nécessaires à ce jeûne, contrairement à une entreprise effectuant l'élevage en cages. De plus, pendant la période de jeûne *une perte de poids de 5 à 10 %* au maximum peut être constatée.
Ce jeûne et cette perte de poids s'effectuera donc dans une autre entreprise ou au niveau de l'atelier de transformation.
- élevage en bâtiments : *poids en fin d'élevage = 1.5 kg*. Les performances de croissance du silure en eau chaude permettent d'atteindre ce poids en conservant un temps d'élevage de 10 mois.

RQ : Dans les ITE, le taux de survie retenu peut sembler faible. En effet des hypothèses trop optimistes ont été écartées. De plus, les accidents éventuels (mortalités, prédation, problèmes techniques...) entraînant des pertes ne sont pas pris en compte dans les simulations ; ceci est donc contrebalancé par le choix des taux de survie « faibles ».

2.2 Le coût de la main d'œuvre

Les tarifs retenus ici sont des moyennes de ce qui se rencontre actuellement dans les entreprises visitées. Ces tarifs sont évidemment variables selon chaque entreprise.

Les salaires avec charges, sur la base de 35 heures par semaine et 42 semaines par an, utilisés pour les simulations sont :

- Personnel d'encadrement (chef d'exploitation) : **250 000 F/an** soit un taux horaire chargé de 170 F/h.
- Personnel technique : **176 400 F/an** soit un taux horaire chargé de 120 F/h.
- Personnel commercial : **205 800 F/an** soit un taux horaire chargé de 140 F/h.
- Personnel bureau/secrétariat : **147 000 F/an** soit un taux horaire de 100 F/h.

Cependant, il faut noter les changements de législation avec la nouvelle réglementation sur le temps de travail et donc l'entrée en vigueur dès 2002 des « 35 heures ».

Ainsi sur une base de 45,2 semaines de travail par an (*Thomas, 2001*) :

- nombre d'heures travaillées par an : $45.2 * 35 = 1582$ h/an
- quota maximum d'heures supplémentaires : 130 heures

↳ d'où une durée maximale de travail par an = $1582 + 130 = 1712$ heures

Ces nouvelles contraintes seront donc à prendre en compte dans le fonctionnement des entreprises sachant de plus que pour le paiement des heures supplémentaires :

- un taux de majoration de 25 % s'applique aux entreprises de plus de 20 salariés et un taux de 10 % pour les entreprises de moins de 10 salariés (taux progressif pour atteindre 25 % au bout de 3 ans).
- La majoration s'applique dès la 36^e heure de travail.

Les estimations effectuées montrent que l'application des « 35 h » entraînerait une augmentation d'environ **2,5 %** du coût salarial.

Les prix de vente

Les prix de vente fixés sont :

{ **25 F/kg pour du silure entier**
70 F/kg pour des filets sans peau }

2.4 La transformation

Le process de transformation est décrit en partie IV.1 et le rendement au filetage choisit pour les simulations est de **42%**.

Rq : Les entreprises qui effectuent la transformation sur leur site possèdent un véhicule frigorifique (du type camionnette), ce qui explique la différence de prix avec le même véhicule non équipé pour les entreprises produisant du silure entier.

2.5 Le prix de l'aliment

Le prix des aliments est variable selon les fabricants et les stades d'élevage. De plus, les mortalités importantes se situent essentiellement sur les premières phases de l'élevage. Ainsi après des calculs du coût de l'aliment sur les différentes phases de l'élevage un coût total de l'alimentation fut trouvé pour chaque projet.

A partir de ce coût total et des tonnages produits un prix moyen de l'aliment fut établi commun à tous les projets :

$$\text{Prix de l'aliment} = 7F/ \text{kg}$$

3. L'élevage en bassins

3.1 Hypothèses zootechniques

3.1.1 L.I.T.E

L'itinéraire technique d'élevage considéré est :

	A	B	C
<i>Poids moyen début élevage</i>	3 à 5 mg (VR)	3 / 5 g (8 à 10 sem)	100 / 150 g (silure 1 été)
<i>Durée moyenne élevage</i>	5 à 6 sem	6/7 mois	10 mois à 2 ans
<i>Charges initiales</i>	150000 à 200000VR /ha	150 à 200 kg / ha	400 à 500kg / ha
<i>IC</i>	0.8 à 1.1	0.8 à 1.1	0.9 à 1.1
<i>Taux de survie</i>	20 à 40 %	60 à 80 %	90 à 95 %
<i>Poids final</i> (charges)	3 à 5g	100 à 150g (1 à 2T/ha)	1.2kg à 1.5kg (3 à 5 T/ha)